

5 - Rhône moyen

FRDG319 Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)

Etat quantitatif : Bon Objectif : Bon état 2015 Motivations en cas de recours aux dérogations : Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	Etat chimique : Bon Objectif : Bon état 2015 Motivations en cas de recours aux dérogations : Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :
--	---

Commentaire

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Pollution diffuse par les nutriments

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides

AGR0202 Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates

AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pression à traiter : Prélèvements

RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités

RES0203 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat

RES0302 Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective hors ZRE

RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

Mesures spécifiques du registre des zones protégées

Directive concernée Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates

AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive

AGR0803 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates

Captages prioritaires à traiter

Code de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage
gr487	LAFAYETTE
gr490	BRACHET (Diémoz)
gr589	SIRAN
gr590	CARLOZ